



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 760-2026

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 août 2026, le règlement suivant a été adopté:

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #760-2026 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 600 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RANG DES PINS ET IMPOSANT UNE TAXE À L'ENSEMBLE

Le 8 septembre 2026, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement.

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 9 septembre 2026.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier